

OUVERTURE DES COMPTES CONDITIONS



ProCredit Bank

Congo

I. PERSONNES PHYSIQUES

1. Pour les nationaux

- Etre âgé de 18 ans au moins ;
- Disposer d'une des pièces d'identité valide suivantes :
 - Passeport ;
 - Carte d'électeur ;
 - Permis de conduire annexé à l'un des documents ci-après : attestation de naissance, attestation de nationalité, attestation de résidence, attestation de mariage ou extrait du casier judiciaire.

NB. L'immatriculation au Nouveau Registre de Commerce ou la patente est requise pour les personnes physiques commerçantes.

2. Pour les étrangers

a) Résidents

- Etre âgé de 18 ans au moins ;
- Disposer d'un passeport valide comportant soit un visa d'établissement soit un visa ordinaire d'au moins 3 mois avec les preuves d'activités en RDC.

b) Non résidents

- Etre âgé de 18 ans au moins ;
- Disposer d'un passeport valide comportant un visa d'au moins 3 mois et la preuve d'une activité en RDC.

3. Pour les agents de l'ordre

- Militaires : carte d'identité militaire ou passeport en cours de validité ;
- Policiers : carte de la police ou passeport en cours de validité.

4. Mineurs

- Etre âgé de 0 à 17 ans ;
- Disposer d'une attestation de naissance ou d'un acte de naissance timbré pour le mineur ;

NB. Les parents ou tuteurs se présentent avec l'une des pièces d'identité requises pour l'ouverture d'un compte.

II. ETABLISSEMENTS

- Registre de Commerce accompagné de l'Identification Nationale ;
- Pièce d'identité valide du propriétaire.

III. PERSONNES MORALES

1. ASBL (ONG, Eglises, Etablissements d'utilité publique...)

- Statuts notariés ou publiés au Journal Officiel ;
- Procès verbal ou acte de désignation notarié des personnes qui assument la gestion courante de l'ASBL ;
- Arrêté ministériel octroyant la personnalité juridique ou F92 ;
- Pièce d'identité valide des représentants.

2. Sociétés Commerciales (SARL, SPRL, SNC, SC, SCS)

- Statuts notariés ou publiés au Journal Officiel ;
- Procès verbal notarié portant désignation du(des) gérant(s) ;
- Registre de Commerce et Identification Nationale ;
- Pièce d'identité valide des représentants de la société.

3. Entreprises Publiques

- Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'entreprise publique ;
- Autorisation du Ministère des Finances ;
- Acte de désignation des personnes chargées de la gestion de l'entreprise (membre du Comité de Gestion) ;
- Pièces d'identité valides des représentants de l'entreprise.

4. Partis Politiques

- Lettre d'agrément du Ministère de l'Intérieur ;
- Statuts notariés ou publiés au Journal Officiel ;
- Procès verbal ou acte de désignation des membres du comité exécutif national ;
- Pièces d'identité valides des mandataires/représentants du Parti.

Toute personne désireuse d'ouvrir un compte devra adhérer aux conditions générales de ProCredit Bank Congo S.a.r.l. et remplir le formulaire d'identification du client/KYC.

N.B. : Les documents présentés doivent être des originaux.